

Une convention collective nationale pour les salariés de la Métallurgie

Ce mardi 21 décembre 2021, « se forge » après plus de cinq années de négociation sur l'évolution du dispositif conventionnel de la Métallurgie, une nouvelle convention collective nationale applicable, en principe, au 1^{er} janvier 2024.

Cette négociation aura été longue, intense et parfois difficile, du fait de l'harmonisation de 25 accords nationaux, de 76 conventions collectives territoriales, de la convention collective nationale des ingénieurs et cadres, de la convention nationale de la sidérurgie et sous la contrainte de la restructuration des branches, imposée par les gouvernements successifs, prévoyant la disparition des branches territoriales.

Les partenaires sociaux représentatifs dans la métallurgie sur le plan national démontrent leur capacité à impulser et à poursuivre le dialogue social et renforcent le rôle primordial de la branche, tant en innovant qu'en transformant et en apportant des garanties nouvelles pour les salariés de la métallurgie.

La délégation FO a donné un avis plutôt favorable à cette nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, sous réserve :

- De la consultation de ses instances fédérales, qui se réuniront les 27 et 28 janvier 2022, afin d'acter ou non la signature par FO Métaux ;
- De négociations territoriales, qui devront s'ouvrir avant le 31 janvier 2022 et aboutir, à chaque fois que cela est nécessaire, à des accords autonomes pour traiter des sujets relevant des spécificités locales ; ce faisant, nous avons préservé l'échelon territorial comme niveau de négociation dans la métallurgie ;
- De négociations dans le secteur de la sidérurgie, pour aboutir à un accord autonome pour traiter des spécificités sidérurgiques nationales et locales.

En amont de la réunion statutaire de nos instances, notre Fédération prévoit également de réunir ses syndicats les 18 et 19 janvier 2022 à Paris, afin de présenter les avancées, les innovations et les revendications clés qui ont été portées par notre Organisation syndicale et d'échanger sur cette nouvelle convention collective nationale de la Métallurgie.

Pour FO Métaux, tout au long de cette négociation, l'objectif a été de renforcer un tissu conventionnel de qualité pour les salariés, tout en permettant aux entreprises de s'adapter, avec comme objectif la défense de notre industrie, de ses secteurs d'activité et de ses emplois.

Paris, le 22 décembre 2021

Contact :

Frédéric HOMEZ – Secrétaire Général de la Fédération FO Métaux
Tél : 01.53.94.54.00